

Propositions des Présidents de Conseils généraux

1. Nous estimons qu'il **serait incompréhensible et anti-républicain que s'engage la campagne** pour les élections départementales, demandant aux électeurs de se prononcer en mars, alors que les compétences des conseils départementaux seront encore en discussion. Nous demandons donc au Gouvernement de **décaler l'examen du projet de loi NOTR** de quelques mois.
2. Nous estimons que **le délai de cinq ans donné par le Président de la République « pour imaginer des solutions adaptées aux départements ruraux » sera utile pour préparer l'avenir des territoires à partir d'expérimentations volontaires**, dans le cadre d'un changement cohérent et adapté aux spécificités territoriales.
3. Nous proposons que, sur les trois types de territoires identifiés par le Premier ministre, les Conseils départementaux puissent **expérimenter, avec les métropoles et les intercommunalités**, de nouveaux modes d'exercice des compétences de proximité et de solidarité.
4. Nous sommes favorables à ce que la réforme territoriale permette de rationaliser et de **rendre plus lisible l'action publique**, c'est pourquoi nous encourageons toutes les démarches de mutualisation et de rapprochement.
5. Nous proposons donc que les départements et les intercommunalités obtiennent **la gestion et l'intégration des 13 388 syndicats techniques compétents sur leur périmètre**.
6. Nous demandons à ce **que la vocation de solidarité sociale et territoriale du département soit maintenue et renforcée**, y compris dans les départements incluant une métropole.
7. Nous affirmons que dans la France de demain, où la plus-value des Régions « XXL » résidera dans les fonctions stratégiques et dans la compétitivité, **le maintien d'un échelon départemental se justifie plus que jamais** pour assurer les politiques de solidarité, de proximité, et la péréquation entre communes et intercommunalités.
8. Nous considérons qu'il faudra **inventer un nouveau mode d'élection** pour les Conseils départementaux après 2020.
9. **Le département a toujours su se réinventer et innover au cours des années. La France des départements doit s'inventer dans les territoires et s'adapter aux évolutions de ce début de XXI^{ème} siècle afin de rester la gardienne de la cohésion sociale et territoriale de notre pays.**
10. **Les Départements souhaitent mieux faire connaître leur caractère exemplaire de la capacité des territoires à se réinventer pour être toujours au plus près des besoins des habitants dans un monde qui change.**